

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMonteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 septembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 17 Pouvoirs : 0
Votants : 17

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTION 2025 AU SECOURS POPULAIRE DE SAINT ELOY LES MINES

Depuis 2010, le Syndicat accorde une subvention au Secours Populaire de Saint Eloy les Mines. Ce dernier travaille depuis 2022 à Madagascar, sur plusieurs projets d'adduction d'eau au Sud de l'île.

En 2024, une subvention de 8 000 € a ainsi été attribuée au Secours Populaire par le Syndicat de Sioule et Morge.

Le Président propose au Bureau Syndical de reconduire au titre de 2025 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines.

Lors de leur réunion du 11 septembres 2025, les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Président précise que le Syndicat de Sioule et Morge a reçu le compte-rendu de l'activité 2024 ainsi que les comptes certifiés de l'exercice 2024 du Secours Populaire.

Il ajoute que M. Adrien THEPOT, Secrétaire général de la Fédération du Puy de Dôme du Secours Populaire, viendra faire une présentation des actions menées à Madagascar, lors du Comité Syndical du 20 septembre 2025.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de reconduire au titre de 2025 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines,**

➤ **AUTORISE le Président à procéder au mandatement correspondant.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 11 septembre 2025,

Le Président,
Luc CAILLOUX